



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 13 mars 2015

## Lettre ouverte

À

Messieurs les parlementaires creusois

Monsieur le Député,

Nous avons appris à la lecture de la presse départementale du samedi 7 février, votre intention de vous opposer à la taxation de 9 postes proposée par le Recteur. Nous partageons votre jugement sur cette taxation, totalement injustifiée tant du point de vue de l'évolution démographique, des besoins du département au regard des ambitions affichées que de la comparaison avec les autres départements.

Cependant, si les conséquences sont lourdes pour notre département, il convient de s'attacher à lutter contre les causes de cette situation si l'on ne veut pas voir ressurgir les mêmes choix qui mettent à mal les écoles creusoises, années après années. A notre sens, il existe deux causes majeures:

- **le nouveau modèle de répartition des moyens** utilisé par le Ministère. Ce modèle, selon le Recteur, présente notre département comme un département surdoté de 90 enseignants dans le primaire !!! S'opposer à cette taxation, c'est d'abord contester ce modèle qui ne tient pas compte de la ruralité de nos territoires. En cette période anniversaire des 10 ans de la mobilisation pour le maintien et le développement des services publics du 5 mars 2005, ce déménagement des services publics de nos territoires ruraux pour financer les besoins bien réels de zones urbaines en grande difficulté n'est pas acceptable.

- **la faiblesse du budget** : cette année, 2511 postes sont créés dans le 1<sup>er</sup> degré. L'amélioration du régime des décharges pour la direction d'école (450 emplois) et les demi-journées d'allègement de service en REP+ (1200 emplois), vont absorber la plus grande partie des emplois. Il ne resterait donc plus que 861 emplois pour "absorber" les 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2015, **soit un emploi enseignant pour 27 élèves**. Je connais vos arguments sur le fait que l'Education est le premier budget du pays, les engagements qui sont en passe d'être tenus, le déficit public ... Mais plus de 3 millions d'euros d'argent public (communes, communautés de communes, conseil général) sont

dépensés en année pleine pour mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires, très contestée, mal pensée et dont on peut légitimement douter de l'intérêt, en l'état, pour la réussite des élèves puisqu'aucune étude sérieuse n'en a démontré les effets positifs sur la réussite, ni aujourd'hui, ni hier, bien au contraire. Avec 3 millions d'euros, ce sont plus de 50 postes d'enseignants qui pourraient être financés pour le département de la Creuse, permettant ainsi le recrutement de remplaçants pour assurer au quotidien la présence d'un maître dans toutes les classes du département, la reconstitution des RASED, cible du précédent gouvernement mais dont aucun poste n'a été recréé depuis 2012 ou encore une formation initiale et continue de qualité pour les personnels.... 3 millions d'euros qui, compte tenu de la baisse annoncée et continue des dotations aux collectivités locales conduisent à réduire dans bon nombre de communes les moyens alloués au fonctionnement de l'école (réduction du temps d'ATSEM, recul de la dotation en matériel et équipement scolaires, baisse voire annulation de la subvention pour sorties scolaires,.....) : ***pour faire vivre le périscolaire, on déshabille le scolaire.***

Si comme nous, vous souhaitez défendre et développer, de façon pérenne, l'École dans le département, c'est bien un autre budget, à la hauteur des ambitions affichées, couplé à un autre modèle de répartition des moyens qu'il faut exiger. Le principe d'une convention Etat/collectivités locales à la façon du Cantal et de la Lozère ne constitue pas, à notre sens, une proposition de nature à garantir le maintien d'un Service Public d'Education de qualité et de proximité. Elle conduit à faire porter aux élus la réorganisation du tissu scolaire pour réaliser les économies d'échelle en terme de postes que le Ministère souhaite redéployer sur d'autres secteurs à défaut de se donner les moyens de mettre en œuvre la politique budgétaire en adéquation avec la politique éducative affichée. Nous avons déjà vécu cette expérience avec la mise en place des bassins d'écoles et autre RPI concentrés et ses effets sur les effectifs par classe, l'emploi et l'éloignement du Service Public pour les usagers dans un département ou déjà presque une commune sur deux n'a plus d'école.

Certains de nos convergences de points de vue sur cette question, nous restons à votre disposition pour combattre, comme vous vous y êtes engagé par voie de presse, cette taxation inique faite au département et obtenir une taxation 0 pour la rentrée 2015.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le député, nos sincères salutations.

Le Secrétaire départemental



Fabrice COUÉGNAS

Les Secrétaires départementaux adjoints



Fanny TISSANDIER



Julien COLOMBEAU